



COMMUNICATION AUX MEDIAS

ELECTION DU PRESIDENT DE LA FIFA

LE TAS REJETTE LA DEMANDE DE MESURES PROVISOIRES URGENTES DEPOSEE PAR LE PRINCE ALI AL HUSSEIN

Lausanne, 24 février 2016 – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) s’est prononcé sur la demande de mesures provisoires urgentes déposée par le Prince Ali Al Hussein de Jordanie. La demande de mesures provisoires a été rejetée par la Présidente de la Chambre arbitrale d’appel du TAS. La décision complète, avec les motifs, sera communiquée dans quelques jours.

Le 22 février 2016, le Prince Ali Al Hussein a déposé un appel contre une décision prise par la Commission électorale ad hoc de la FIFA le 15 février 2016 refusant d’installer des isolements transparents en vue de la prochaine élection présidentielle de la FIFA. En complément, une demande de mesures provisoires urgentes avait également été déposée dans laquelle le Prince Ali Al Hussein demandait que la FIFA soit ordonnée d’utiliser des isolements transparents, ainsi que de recourir à des scrutateurs indépendants, afin de sauvegarder l’intégrité de la procédure de vote et de garantir le secret du vote. Subsidiairement, le Prince Ali Al Hussein avait également demandé le report de l’élection présidentielle de la FIFA pour le cas où le TAS ne serait pas en mesure de rendre une décision finale avant ladite élection, mais cette demande est maintenant sans objet.